

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 17 JANVIER 2012 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE PAINCHAUD, représentante de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

MESSIEURS

- ROBERT BEAUMONT, représentant de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beuregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet adjoint constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2012-01-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 17 janvier 2012 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 23 novembre 2011
4. RENCONTRE
 - 4.1 M. André Fortin
 - 4.2 Tournée régionale de la CRÉ concernant la démarche d'accompagnement – Efficacité énergétique et réduction des GES
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Administration 2012

- 5.1.1 Dépenses incompressibles et personnes autorisées pour la MRC de Montmagny auprès des organismes gouvernementaux et autres
- 5.1.2 Ajustement des salaires pour 2012
- 5.1.3 Quotes-parts 2012
 - 5.1.3.1 Dates des versements
 - 5.1.3.2 Intérêts sur C/R de la MRC de Montmagny
- 5.2 Priorités annuelles – Constat des priorités 2011 et projet de priorités 2012
- 5.3 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.3.1 État de situation
 - 5.3.2 Recommandation de paiement – Libération
 - 5.3.2.1 Construction Couture & Tanguay
 - 5.3.2.2 Dessau
 - 5.3.2.3 DG3A
 - 5.3.3 CSST
- 5.4 Projet de résolution – Politique nationale de la ruralité
- 5.5 Résolution pour demander plus de liberté dans l'application de la réglementation sur la gestion des cours d'eau
- 5.6 Bail MRNF – Partie bureaux et partie entrepôt
 - 5.6.1 Bail pour la partie bureaux
 - 5.6.2 Bail pour la partie garage
- 5.7 PIQM – Volet 3
- 5.8 MMQ – Recommandations complétées
- 5.9 Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015
- 5.10 Site Internet
- 5.11 Conseil d'administration du CLD
- 5.12 Règlement d'emprunt n° 2011-74 – Modification du terme
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Programme d'aide aux MRC
 - 6.2 Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et cours d'eau
 - 6.3 Demande d'avis de conformité pour trois mâts de mesure de vent
 - 6.4 Demande de conformité pour l'installation d'une tour de télécommunications
 - 6.5 Projet de loi sur les mines
 - 6.6 Conformité - Modification de zonage municipal
 - 6.7 Politique nationale sur la ruralité
 - 6.8 Ressource en aménagement et géomatique
- 7. CORRESPONDANCE (voir annexe)
 - 7.1 Bulletin de l'OBV de la Côte-du-Sud
 - 7.2 Bulletin d'informations – Active-toi
 - 7.3 Présentation sur l'élimination des matières putrescibles des lieux d'enfouissement
 - 7.4 Concours Mon village c'est le meilleur
 - 7.5 Appui à la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des plans directeurs de l'eau
 - 7.6 Conseil de la culture
 - 7.7 Programme de rétablissement de la gentiane de Victorin
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de novembre et décembre 2011 et janvier 2012
 - 8.2 État des revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2011
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. Rapport des comités
 - 10.1 Comité de diversification
 - 10.2 Comité de développement rural

11. VARIA OUVERT
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 23 NOVEMBRE 2011

2012-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 23 novembre 2011 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE
4.1 M. ANDRÉ FORTIN

M André Fortin, nouveau membre du Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny, vient rencontrer le Conseil de la MRC de Montmagny.

4.2 TOURNÉE RÉGIONALE DE LA CRÉ CONCERNANT LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT – EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉDUCTION DES GES

Les membres du Conseil de la MRC de Montmagny mentionnent qu'ils sont intéressés à participer à la rencontre d'information de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches. Par contre, ils demandent que cette rencontre soit adaptée à la réalité des municipalités locales relativement aux types d'immeubles et d'infrastructures qu'ils possèdent dans leur milieu.

La rencontre est fixée au mardi 13 mars 2012 de 17h00 à 18h00.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
5.1 ADMINISTRATION 2012

5.1.1 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PERSONNES AUTORISÉES POUR LA MRC DE MONTMAGNY AUPRÈS DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES

2012-01-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'année financière 2012 :

- Salaires, DAS et assurances collectives ;
- Frais de déplacements ;
- Comptes téléphoniques (compte courant, Internet et cellulaire) ;

- Contrat de location des photocopieurs et de la timbreuse ;
- Loyer ;
- Dépenses d'entretien du poste de la SQ (entretien ménager, déneigement, Hydro-Québec, Télus, tonte du gazon, gaz diesel) ;
- Dépenses d'entretien de l'Édifice Amable-Bélanger (entretien ménager, déneigement, Hydro-Québec, Télus, tonte du gazon).

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nancy Labrecque, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Daniel Racine, et la directrice des ressources financières et à l'administration, Mme Sylvie Couillard, à être personnes autorisées à transiger auprès des organismes suivants :

- Revenu Canada ;
- Revenu Québec ;
- SSQ Assurances collectives ;
- Carra ;
- Groupe SSQ
- SécurCliq.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise Mme Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. Daniel Racine, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à mettre à jour le dossier de la MRC de Montmagny au registraire des entreprises.

ADOPTÉ

5.1.2 AJUSTEMENT DES SALAIRES POUR 2012

2012-01-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
 APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les salaires des employés non cadres soient versés en 2012 conformément à la proposition d'échelle salariale adoptée par résolution portant le numéro 2010-11-38.

QUE les salaires des cadres pour l'année 2012 soient ceux établis lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2012 soumises au conseil.

ADOPTÉ

5.1.3 QUOTES-PARTS 2012

5.1.3.1 Dates des versements

CONSIDÉRANT le tableau des quotes-parts déposé et accepté lors de l'adoption du budget 2012 le 23 novembre 2011;

2012-01-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les quotes-parts 2012 soient payables en trois versements, soit le 10 avril, le 12 juin et le 11 septembre 2012.

ADOPTÉ

5.1.3.2 Intérêts sur C/R de la MRC de Montmagny

2012-01-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le taux d'intérêts applicable sur les comptes à recevoir de la MRC soit de 12 % pour l'année 2012.

ADOPTÉ

5.2 PRIORITÉS ANNUELLES – CONSTAT DES PRIORITÉS 2011 ET PRIORITÉS 2012

Un projet de document est déposé au Conseil de la MRC pour fin de discussions et échanges en vue de prioriser les actions. On demande aux membres de faire part de leurs commentaires, s'il y a lieu, d'ici le 7 février prochain.

5.3 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.3.1 ÉTAT DE SITUATION

La directrice générale fait état des dernières informations dans ce dossier.

Après discussions avec les membres du conseil, il est convenu de la suite à donner dans ce dossier.

5.3.2 RECOMMANDATIONS DE PAIEMENT - LIBÉRATION

5.3.2.1 Construction Couture & Tanguay

- CONSIDÉRANT que les travaux correctifs en architecture et en ingénierie indiqués dans les listes de déficiences par les professionnels ont été corrigés et que la réception définitive peut être effectuée;
- CONSIDÉRANT le certificat n° 11 signé par l'architecte permettant de libérer 9 % de la retenue de 10 % conformément aux dispositions du contrat intervenu entre la MRC et l'entrepreneur;

2012-01-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à la libération du 9 % de la retenue, tel qu'indiqué au certificat n° 11, en tout ou en partie, le tout conditionnellement à la réception des quittances finales de la part des sous-traitants et après avis et recommandation de notre aviseur légal au dossier.

ADOPTÉ

5.3.2.2 Dessau

- CONSIDÉRANT la résolution n° 2011-11-21A adoptée lors de la session du 23 novembre 2011 relativement aux honoraires des professionnels de DESSAU et la nécessité d'apporter une correction au montant indiqué dans celle-ci;

2012-01-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le montant de 210 076,66 \$ indiquée dans la résolution n° 2011-11-21A adopté lors de la session du 23 novembre 2011 soit modifié pour le montant **211 490,66 \$**, conformément au tableau corrigé soumis.

ADOPTÉ

5.3.2.3 DG3A

- CONSIDÉRANT la demande d'honoraires supplémentaires de 48 000 \$ de la part de l'architecte pour la réalisation du projet par lot;
- CONSIDÉRANT l'entente intervenue pour le règlement des honoraires;

2012-01-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la somme de 182 008,95 \$, plus taxes, conformément au tableau déposé, soit la somme totale versée à la firme d'architecte DG3A pour fermer le dossier de la réalisation de l'Édifce Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5.3.3 CSST

- CONSIDÉRANT que la MRC, à titre de maître d'œuvre du projet Édifice Amable-Bélanger, a reçu deux constats avec amende de la CSST;

Date de l'infraction	Objet de l'infraction	Amende
10 janvier 2011	Travailleur non attaché et localisé à plus de 3 mètres de hauteur.	1 885 \$
29 novembre 2010	Pas de détecteur de gaz, pas d'extincteur pour une chaufferette au gaz et garde-corps absent dans une ouverture au plancher au moment de la visite de la CSST.	1 260 \$

- CONSIDÉRANT que la MRC a déposé un plaidoyer de non-culpabilité pour les deux constats et également demandé de voir la preuve;
- CONSIDÉRANT qu'après analyse et contact de l'avocat de la CSST et de la directrice régionale pour faire une offre de règlement suite aux arguments soumis;
- CONSIDÉRANT les échanges et discussions à ce sujet au cours des derniers jours;

2012-01-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny ne continue pas les démarches de contestation des constats et que ceux-ci soient payés pour une somme de 3 145 \$.

ADOPTÉ

5.4 PROJET DE RÉSOLUTION – POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

- ATTENDU QU'un Québec rural dynamique et prospère est fondamental à la cohésion sociale et à la bonne santé économique de tout le Québec;
- ATTENDU QUE la *Politique nationale de la ruralité* est un signal clair de la reconnaissance du monde rural et des communautés locales comme étant une partie essentielle et stratégique de la société et de l'identité québécoises;
- ATTENDU QUE cette politique mise sur la mobilisation des communautés et la création d'une synergie entre les élus, les acteurs du développement et tous les citoyens dans le but de générer des projets et des idées novatrices adaptées à leurs spécificités ;
- ATTENDU QUE la Politique nationale de la ruralité, adoptée en 2001, était dotée d'une enveloppe de 90 M\$ et prévoyait la mise en place des pactes ruraux, qui constituent aujourd'hui un succès salué par l'ensemble de la société québécoise;
- ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement

économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

- ATTENDU QUE dans cet examen des politiques rurales du Québec, l'Organisation de coopération et de développement économiques suggère également de renforcer le rôle des MRC pour accroître les performances de la Politique nationale de la ruralité ;
- ATTENDU QUE la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 (PNR 2), assortie d'un budget de 280 M\$, vise à assurer le développement des communautés rurales en misant sur leur diversité et leurs particularités et à garantir l'occupation dynamique du territoire québécois;
- ATTENDU QU'à la suite de nombreuses représentations de la Fédération québécoise des municipalités, le gouvernement du Québec s'apprête à dévoiler sa stratégie sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires;
- ATTENDU QUE grâce aux efforts de la Fédération québécoise des municipalités, le premier ministre a annoncé, lors de son discours inaugural en février 2011, l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires;
- ATTENDU QUE l'actuelle Politique nationale de la ruralité arrive à échéance dans moins de deux ans, et qu'elle constitue un levier essentiel pour le développement de l'ensemble des milieux ruraux du Québec;
- ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités souhaite que la stratégie et la loi-cadre sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires soient complémentaires à la Politique nationale de la ruralité, sans toutefois la remplacer;

2012-01-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de s'engager à renouveler la Politique nationale de la ruralité après 2014 selon le modèle actuellement en vigueur, c'est-à-dire en s'appuyant sur la MRC pour la mise en œuvre des pactes ruraux;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec que cette politique soit adoptée en complément de l'adoption d'une stratégie sur l'occupation dynamique des territoires, et non en intégrant l'une à l'autre;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec que les programmes des divers ministères soient modulés en tenant compte de la spécificité, des différences, de la capacité et des particularités des milieux ruraux (éviter que les programmes s'appliquent mur à mur dans tout le Québec, et qu'ils sont conçus pour être appliqués dans les grandes villes – avec des normes difficilement applicables dans le milieu rural).

DE RALLIER l'ensemble des partenaires de la ruralité autour de ces objectifs.

ADOPTÉ

5.5 RÉSOLUTION POUR DEMANDER PLUS DE LIBERTÉ DANS L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA GESTION DES COURS D'EAU

- ATTENDU les dispositions de la Loi sur les compétences municipalités (LCM) qui confèrent aux MRC du Québec la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau;
- ATTENDU QUE la LCM confère aux MRC le devoir d'intervenir dans les cours d'eau dans les cas d'obstructions qui menacent la sécurité des biens ou des personnes (article 105) et confère le pouvoir d'exécuter des travaux d'aménagement ou d'entretien (article 106);
- ATTENDU les poursuites engagées contre certaines MRC dans l'exercice de leur compétence requérant qu'elles se défendent à l'égard de préjudices présumés découlant de circonstances sur lesquelles les MRC n'ont bien peu ou pas de contrôle (causes naturelles... référence au jugement intervenu contre la MRC de Charlevoix-Est le 1^{er} mars 2010 - Cour d'Appel 200-09-006300-088);
- ATTENDU les poursuites engagées contre certaines autres MRC à l'égard du mode choisi pour répartir le coût des interventions (mode du bassin versant versus celui du bénéfice reçu);
- ATTENDU QUE dans l'application de la compétence qui lui est confiée, la MRC est assujettie à plusieurs exigences, notamment à celles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et du ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO);
- ATTENDU QUE les MRC, dans le contexte qu'un certificat d'autorisation devrait être émis, auraient à défrayer une somme de 2 578 \$, soit le tarif décrété par le gouvernement du Québec;
- ATTENDU QU'il est totalement inadmissible, compte tenu du rôle assumé par les MRC, qu'elles soient assujetties à la tarification établie en matière de délivrance de certificats d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- ATTENDU QUE le fardeau financier découlant de l'exercice de la compétence de la MRC, dans le contexte des exigences établies par les ministères, est très important;
- ATTENDU QUE les diverses exigences des ministères augmentent le coût des interventions des MRC;
- ATTENDU QUE dans le cas de travaux réalisés sur de courtes distances, les coûts reliés aux services professionnels sont démesurés par rapport aux coûts de l'intervention;
- ATTENDU QUE cette réalité a déjà été dénoncée par plusieurs MRC;
- ATTENDU QUE les élus de la MRC expriment leur désaccord avec l'approche des ministères qui consiste à uniformiser les exigences reliées aux services professionnels peu

importe l'envergure des travaux ou la catégorie de cours d'eau;

- ATTENDU QUE dans le régime actuel, les MRC servent de « courroie de transmission » permettant aux différents ministères d'imposer leurs exigences aux contribuables;
- ATTENDU QUE depuis les cinq dernières années, la charge de travail associée aux cours d'eau n'a cessé d'augmenter en raison des nouvelles exigences du MDDEP et du MRNF;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC sont excédés d'avoir à répondre à autant d'exigences qui commandent l'engagement de coûts beaucoup trop importants, ultimement assumés par les citoyens;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC considèrent que l'encadrement de la compétence de la MRC par toutes ces exigences ministérielles rend très difficile l'application du régime qui en résulte;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC qualifient le régime imposé de beaucoup trop onéreux et exigeant;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC considèrent que ce régime, tel qu'appliqué, est de nature à inciter les demandeurs potentiels (propriétaires fonciers) à désobéir aux règles établies et à réaliser des travaux à l'insu des MRC;

2012-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE dénoncer la présente situation auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand.

DE demander au gouvernement du Québec de donner l'entière responsabilité relative à la gestion des cours d'eau aux MRC.

DE transmettre la présente résolution à toutes les MRC de Chaudière-Appalaches, de même qu'à la Fédération québécoise des municipalités pour suivi.

ADOPTÉ

5.6 BAIL MRNF – PARTIE BUREAUX ET PARTIE ENTREPÔT

5.6.1 BAIL POUR LA PARTIE BUREAUX

- CONSIDÉRANT les négociations survenues en 2010 pour la location d'espaces à bureaux à la Société immobilière du Québec dans l'Édifce Amable-Bélanger;
- CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la signature d'un bail conformément à l'entente intervenue suite aux discussions et négociations;

2012-01-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet et la directrice générale à procéder à la signature du bail n° 6025-02, pour et au nom de la MRC de Montmagny, avec la Société immobilière du Québec relativement à la location d'espace « bureaux ».

ADOPTÉ

5.6.2 BAIL POUR LA PARTIE GARAGE

- CONSIDÉRANT les négociations survenues en 2010 pour la location d'espaces à bureaux à la Société immobilière du Québec dans l'Édifice Amable-Bélanger, laquelle location devait comprendre un espace garage pour les besoins du client de la société;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à la location de l'espace requis auprès du propriétaire de l'immeuble voisin (mitoyen) afin de respecter les exigences de la Société immobilière du Québec tel que requis par son client;

2012-01-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet et la directrice générale à procéder à la signature du bail n° 6025-03, pour et au nom de la MRC de Montmagny, avec la Société immobilière du Québec relativement la location d'espace « garage ».

ADOPTÉ

5.7 PIQM – VOLET 3

Une copie du programme PIQM – Volet 3 a été remise aux membres du Conseil de la MRC.

Le programme permet l'embauche d'un ingénieur (ou d'un technicien) pour accompagner les municipalités. Le programme de subvention est pour cinq ans (dégressif de 75 % à 25 %) pour un maximum de 60 000 \$. La ressource ne peut signer de plans et devis ni surveiller des travaux, mais elle a un rôle de conseiller et de chargé de projet.

La plupart des MRC n'ont pas adhéré au programme considérant le rôle limité que peut assumer la ressource.

Le Conseil de la MRC mentionne qu'il pourrait y avoir un intérêt dans le cas d'un rôle pleinement opérationnel de la ressource et aussi le possible partage entre les MRC selon les compétences des ressources embauchées.

5.8 MMQ – RECOMMANDATIONS COMPLÉTÉES

La directrice générale dépose la lettre reçue qui précise que le dossier est clos au niveau des éléments ayant exigés des corrections pour la protection en assurance des deux immeubles appartenant à la MRC.

5.9 PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE 2010-2015

À titre informatif, la directrice générale a déposé la présentation faite par la CRÉ sur la nouvelle fonction attribuée aux MRC pour les prochains mois relativement à la solidarité et l'inclusion sociale (À SUIVRE).

5.10 SITE INTERNET

2012-01-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la soumission déposée par NBL Média pour le nouveau site internet au coût de 4 340 \$.

ADOPTÉ

5.11 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD

2012-01-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : MME LISETTE PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées pour représenter la MRC de Montmagny sur le Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny:

4 représentants « Élus »

M. Jean-Guy Desrosiers
Mme Marie-Eve Proulx
M. André Clavet
M. Pierre Thibaudeau

3 représentants « Affaires »

M. Pierre Fréchette
Mme Nathalie Bernier
M. Christian Dionne

1 représentant « Organisme à but non lucratif »

M. André Fortin

1 représentant « Éducation »

Un représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, soit le directeur de L'Envolée, M. Denis Pelletier.

Observateurs

M. Daniel Racine, MRC de Montmagny
M. Norbert Morin ou
Mme Mireille Thibault
Mme Martine Raby, CLÉ

ADOPTÉ

5.12 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2011-74 – MODIFICATION DU TERME

- CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt n° 2011-74 et la transmission de celui-ci au Ministère des Affaires municipales pour approbation;
- CONSIDÉRANT les commentaires reçus relativement à la période de remboursement;

2012-01-17

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, conformément à l'article 1076 du Code municipal, modifie la période de remboursement de 30 à 20 ans et qu'ainsi le texte de l'article 3 du règlement n° 2011-74 – Remboursement du capital et des intérêts :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 125 000 \$ remboursable sur une période de 30 ans. »

soit modifié par le texte qui suit :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 125 000 \$ remboursable sur une période de 20 ans. »

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PROGRAMME D'AIDE AUX MRC

Le coordonnateur à l'aménagement dépose, pour approbation, le rapport produit dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC.

En début d'année, la MRC doit produire un rapport sur les actions qui avaient été ciblées et qui équivalaient à un montant de 108 900 \$ ainsi que les actions à réaliser pour un montant semblable pour l'année suivante.

2012-01-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le rapport produit dans le cadre du Programme d'aide aux MRC, et ce, pour les actions réalisées en 2011 et les objectifs pour 2012.

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à signer le rapport et le transmettre au MAMROT.

ADOPTÉ

6.2 PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET COURS D'EAU

Tel que permis au cours des années précédentes, il est possible de présenter des projets d'ensemencement des rivières dans le cadre de la Fête de la pêche.

Le Parc régional présente une demande pour les municipalités du territoire du Parc des Appalaches, la Ville de Montmagny, pour les rivières de la ville, tandis que la MRC de Montmagny demande à chaque année un projet pour la rivière Bras-Saint-Nicolas à Cap-Saint-Ignace et la rivière Morigeau à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Ainsi, près d'une dizaine de rivières du territoire de la MRC sont couvertes par la Fête de la pêche.

FÊTE DE LA PÊCHE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny organise à chaque année une activité de Fête de la pêche dans la partie Nord du territoire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que cette activité apporte une très grande popularité auprès des clientèles locales et régionales;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny s'engage à contribuer financièrement au projet d'ensemencement dans les rivières du bassin versant de la Rivière du Sud pour une somme de 2 000 \$ provenant des contributions des municipalités directement touchées;

2012-01-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC formule une demande d'aide présentée dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2012-2013.

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à déposer la demande au MRNF.

ADOPTÉ

6.3 DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ POUR TROIS MÂTS DE MESURE DE VENTS

L'entreprise Développement EDF EN Canada inc. demande à la MRC de Montmagny un avis de conformité pour l'installation de trois mâts de mesure des vents à Sainte-Apolline-de-Patton.

Ces trois mâts sont situés dans le secteur de la Route de la Station.

Le RCI sur l'implantation d'éoliennes n'interdit pas l'implantation de mâts de mesure des vents ou d'éoliennes de toutes dimensions sur les sites visés.

CONSIDÉRANT que le projet d'implantation de trois mâts de mesure des vents à Sainte-Apolline-de-Patton dans le secteur de la Route de la Station présenté par la firme Développement EDF EN Canada inc. ne contrevient pas au RCI relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny;

2012-01-20

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un avis de conformité à la firme Développement EDF EN Canada inc. pour l'implantation de trois mâts de mesure des vents portant les numéros APO_PM 10, APO_PM 12 et APO_PM 14 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Apolline de-Patton, tel que présenté dans la demande produite le 4 janvier 2012.

ADOPTÉ

6.4 DEMANDE DE CONFORMITÉ POUR L'INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Firme Rogers Communications a l'intention d'installer une tour de télécommunications sur le territoire de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud à l'intersection de la Rue Principale et de l'Autoroute 20 sur un terrain industriel n'ayant pas de vocation agricole. Ce terrain est zoné agricole et une demande d'autorisation pour un usage non agricole est requis pour l'implantation de la tour.

- CONSIDÉRANT que l'entreprise Rogers Communications inc. a l'intention d'installer une tour de télécommunications en territoire zoné agricole par la CPTAQ dans la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;
- CONSIDÉRANT que les tours de télécommunications doivent être implantées à des endroits spécifiques afin de desservir la clientèle et que cette localisation doit être en zone agricole dans ce cas;
- CONSIDÉRANT que le site choisi est déjà utilisé à d'autres fins que l'agriculture et que l'implantation d'une tour de télécommunications sur celui-ci ne crée pas de nuisance ou d'inconvénient aux activités agricoles limitrophes;
- CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas à la réglementation de la MRC de Montmagny;

2012-01-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un avis de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux RCI en vigueur pour le projet de localisation d'un site de télécommunications (tour et infrastructures de desserte) situé sur un terrain à vocation industrielle en bordure de l'Autoroute 20 dans la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ

6.5 PROJET DE LOI SUR LES MINES

Au cours de l'année 2012, la MRC de Montmagny aura à se positionner sur le développement minier, tout comme elle l'a fait pour l'implantation des éoliennes.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi, les MRC auront douze mois pour identifier les zones à soustraire du développement minier sur leur territoire. Par exemple, les zones urbaines, les villages, les sites de villégiature et les attraits naturels régionaux pourraient être exclus des zones du développement minier.

Cette exclusion aura un effet sur une période de vingt ans afin de protéger les investissements réalisés dans ces zones d'exclusion.

Plus d'information sera diffusée sur la loi et le sujet fera probablement l'objet de l'adoption d'un RCI sur le développement minier sur le territoire de la MRC de Montmagny en 2012.

6.6 PROJETS RÉGIONAUX

Le coordonnateur à l'aménagement dépose le calendrier de versement des projets régionaux pour l'année 2012. Certains autres projets seront définis en cours d'année et feront l'objet d'une résolution de versement d'aide financière.

2012-01-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède au versement d'aide financière aux projets régionaux tel que présenté dans le tableau suivant :

Projet	Organisme	1 ^{er} février	1 ^{er} mai	1 ^{er} juillet	1 ^{er} octobre
Communications régionales	SDE Montmagny	0 \$	10 000 \$	10 000 \$	9 000 \$
Tourisme	CLD de la MRC de Montmagny	0 \$	60 000 \$	60 000 \$	78 900 \$
Parc régional	Parc rég. des Appalaches	20 000 \$	34 300 \$	20 000 \$	20 000 \$
Transport collectif	Transport collectif de la MRC de Montmagny	10 000 \$*	5 500 \$*	0 \$*	9 500 \$*
Parc linéaire	Société du parc linéaire Monk	0 \$	0 \$	7 000 \$	0 \$
Développement	CLD de la MRC de Montmagny	0 \$	0 \$	42 225 \$	42 225 \$
Stratégie industrielle	CLD de la MRC de Montmagny	0 \$	0 \$	18 000 \$	18 000 \$
International de traîneaux à chiens	Corporation de la Rivière Daaquam	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$

- * Transport collectif : Sur réception des contributions financières des Ambulances L'Islet-Sud et du MTQ, les montants versés à la MRC seront transférés à l'organisme mandaté pour offrir le service de transport collectif et adapté.

ADOPTÉ

6.7 POLITIQUE NATIONALE SUR LA RURALITÉ

Lors de la rencontre, les membres du conseil font un bref retour sur les échanges réalisés lors de la rencontre du 11 janvier et rappelle l'importance de participer à la rencontre régionale qui aura lieu le 24 janvier 2012 à 19h00 à Tourville.

6.8 RESSOURCE EN AMÉNAGEMENT ET GÉOMATIQUE

Le coordonnateur à l'aménagement fait le bilan de la démarche en cours pour une ressource en aménagement et géomatique. Vingt-cinq curriculum vitae ont été reçus. Les candidatures semblent intéressantes. Dans un premier temps, cinq personnes seront invitées à passer une entrevue. Le directeur adjoint, la directrice générale et une technicienne en géomatique réaliseront les entrevues.

7. CORRESPONDANCE

7.1 BULLETIN DE L'OBV DE LA CÔTE-DU-SUD

Pour information.

7.2 BULLETIN D'INFORMATIONS – ACTIVE-TOI

Pour information.

7.3 PRÉSENTATION SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES PUTRESCIBLES DES LIEUX D'ENFOUISSEMENT

Pour information.

7.4 CONCOURS MON VILLAGE C'EST LE MEILLEUR

Pour information.

7.5 APPUI À LA DEMANDE D'AUGMENTATION DU FINANCEMENT STATUTAIRE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC ET À LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU

- CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

- CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63 % du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;
- CONSIDÉRANT l'absence du Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau;
- CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;
- CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;
- CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importantes des zones hydrographiques;
- CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau;

2012-01-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel accru par OBV dans le cadre d'une convention sur cinq ans;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

ADOPTÉ

7.6 CONSEIL DE LA CULTURE

Pour information.

7.7 PROGRAMME DE RÉTABLISSMENT DE LA GENTIANE DE VICTORIN

Pour information.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2011 ET JANVIER 2012

2012-01-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de novembre et décembre 2011 et janvier 2012 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1101792	754.24	Bureautique Côte-Sud enr.
C1101793	135.57	La Terre de chez-nous
C1101794	51.27	Fleurs et Jardins Lemieux
C1101795	239.24	Association des chefs en sécurité
C1101796	2 130.40	Inspec-Sol inc.
C1101797	272.93	Servitech inc.
C1101798	20.00	Conseil de la culture régionale du Québec
C1101799	56.96	Bistro Lafontaine
C1101800	295.00	Nicoll, Jasmin
C1101801	140.98	IDC Informatique
C1101802	4 149.67	Tremblay Bois Migneault Lemay
C1101803	774.69	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1101804	811.30	Campor Environnement
C1101805	27 500.00	Havre de Berthier-sur-Mer inc.
C1101806	10 000.00	Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île
C1101807	56.96	MDM Publicité
C1101808	65.55	Pause-café Coli-Bris inc.
C1101809	8 422.00	Programme RénoVillage
C1101810	9 727.00	Programme RénoVillage
C1101811	54 396.33	Dessau inc.
I1101812	366.55	Telus Mobilité
I1101813	750.04	Revenu Canada
I1101814	6 325.58	Revenu Canada
I1101815	16 357.50	Ministre du Revenu du Québec
I1101816	102.72	Telus Québec
I1101817	521.06	Telus Québec
I1101818	971.55	Telus Québec
I1101819	38.46	Hydro Québec
I1101820	1 966.38	Hydro Québec
I1101821	2 017.41	Hydro Québec
I1101822	7 280.08	Hydro Québec
C1101823	60.18	Bossé, Rosario
C1101824	148.10	Poulin, Frédéric
C1101825	852.58	Bureautique Côte-Sud enr.
C1101826	1 319.40	Desjardins Sécurité financière
C1101827	3 485.04	SSQ – Investissement et retraite
C1101828	357.32	Fédération québécoise des municipalités
C1101829	281.17	Journal l'Oie Blanche
C1101830	228.82	Canadian Tire/Gestion P. Venne inc.
C1101831	11 180.00	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1101832	279.73	Société canadienne des postes
C1101833	11 000.00	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1101834	4 642.84	Municipalité de Lac-Frontière
C1101835	381.57	Imprimante Rive-Sud
C1101836	23.75	Labrador Laurentienne inc.
C1101837	8 976.73	Michel Gamache & Frères inc.

C1101838	43.65	L'Épi d'Or – Boulangerie pâtisserie
C1101839	9 442.91	Servitech inc.
C1101840	7 280.59	Richard Pelletier, plan d'architecture
C1101841	42.73	Bistro Lafontaine
C1101842	75.00	Nicoll, Jasmin
C1101843	338.65	Centre de service François Côté
C1101844	403.81	IDC Informatique
C1101845	4 233.64	CFER de Bellechasse
C1101846	2 278.50	DPOC – Néopost Canada ltée
C1101847	3 505.35	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1101848	91.74	Québec linge, service d'uniformes
C1101849	787.01	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1101850	1 689.89	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. Comité d'action et développement – Pacte rural
C1101851	16 218.48	rural
C1101852	3 197.75	Clôture NOrdik & Orléans
C1101853	50.71	Dynaco – BMR
C1101854	3 360.79	Pro-Net Montmagny
C1101855	15.56	Pause-café Coli-Bris inc.
C1101856	49.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1101857	9 984.00	Programme RénoVillage
C1101858	7 559.00	Programme RénoVillage
C1101859	8 968.00	Programme RénoVillage
C1101860	807.72	Bureautique Côte-Sud enr. Corp. de développement éco. de la MRC de Montmagny
C1101861	5 000.00	Montmagny Air Service inc.
C1101862	285.56	Montmagny Air Service inc.
C1101863	42 225.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1101864	85.44	Imprimante Rive-Sud
C1101865	3 122.64	René Samson inc., ent. électricien
C1101866	11 007.57	Les Concassés du Cap inc.
C1101867	2 254.63	Laurentide Re/Sources inc.
C1101868	1 849.74	Appalaches Télécom inc.
C1101869	5 660.00	Programme RénoVillage
C1101870	17 433.00	Parc des Appalaches
C1101871	9 835.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1101872	6 748.00	Programme RénoVillage
I1101783	425.06	Néopost Canada ltée
C1101874	6 000.00	Les Habitations St-Just-de-Bretenières
I1101875	1 275.59	Visa
C1101876	197.02	Bolduc, Réal
C1101877	157.34	Desrosiers, Jean-Guy
C1101878	486.00	Fonds de l'information foncière
C1101879	68.45	Bureautique Côte-Sud enr.
C1101880	345.26	Le Soleil
C1101881	623.74	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1101882	803.17	Inspecsol inc.
C1101883	51.27	MRC de Bellechasse
C1101884	9 251.00	Servitech inc.
C1101885	3 193.95	CFER de Bellechasse
C1101886	655.07	René Samson inc., ent. électricien
C1101887	61.16	Québec linge, service d'uniformes
C1101888	38 103.37	DG3A, architectes
C1101889	348.65	Dessau inc.
C1101890	694.64	Alphonse Lamonde inc.
C1101891	427.22	Ultramar
C1101892	453.69	Construction Couture & Tanguay
C1101893	57.77	Pause-café Coli-Bris inc.
C1101894	12.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1101895	10 000.00	Programme RénoVillage
I1101896	7 776.78	Revenu Canada
I1101897	481.32	Revenu Canada
I1101898	19 092.84	Ministre du Revenu du Québec
C1200001	12 782.39	Fédération québécoise des municipalités
C1200002	511.64	Combeq
C1200003	1 115.26	Ordre des évaluateurs agréés du Québec

C1200004	500.00	Centre d'études collégiales de Montmagny
C1200005	2 751.29	Décor ST
C1200006	1 033.39	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1200007	1 033.33	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
TOTAL	506 615.37	\$

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 506 615.37 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

L'état des revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2011 a été déposé.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. RAPPORT DES COMITÉS

10.1 COMITÉ DE DIVERSIFICATION

10.2 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RURAL

M. Pierre Thibaudeau fait un résumé des dernières rencontres. Il précise notamment qu'au printemps 2012, il y aura une réflexion sur le développement rural.

11. VARIA OUVERT

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-01-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20 h 50.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.